



Séminaire de Chicoutimi

Services éducatifs



Le Séminaire
Pour la vie!

Annexe B

Mesures de prévention, pistes d'action,
outils et ressources



Mise à jour : Hiver 2012

ANNEXE B

MESURES DE PRÉVENTION, PISTES D'ACTION, OUTILS ET RESSOURCES

Rédiger ou réviser les règles de conduite ou le code de vie de l'école¹

Le code de vie de l'école est le fondement de l'ensemble des interventions relatives à un encadrement de qualité. Il est le **référentiel de base** à la lumière duquel sont évaluées la qualité, la pertinence et la cohérence des mesures prises et des actions posées pour créer à l'école un milieu de vie accueillant, harmonieux, stimulant et dynamique, respectueux des droits personnels et collectifs, propice à la santé et à la sécurité des élèves et du personnel et favorable au bon déroulement des activités éducatives.

Le code de vie représente un **contrat collectif** qui lie tous les agents associés au projet éducatif de l'établissement : les membres de la direction et du personnel, des élèves et leurs parents.

Dans la rédaction ou la révision du code de vie de l'école, voici quelques **principes de base** dont on doit tenir compte pour favoriser la responsabilisation des élèves sur les plans scolaire et comportemental.

- A. En conformité avec le projet éducatif de l'école, déterminer des **valeurs fondamentales** privilégiées par l'équipe-école pour guider la conduite des élèves et de tous les adultes associés à l'école (personnel, parents). Il va de soi que le civisme et le respect sont des valeurs incontournables pour tout établissement qui veut prévenir et contrer les actes d'intimidation et de violence dans son milieu.
- B. Déterminer un ensemble de **règles** ou d'**exigences** raisonnables, nécessaires et applicables qui découlent des valeurs fondamentales retenues précédemment et qui traduisent, en termes de comportements observables, ce qu'on attend des jeunes et des adultes.
- C. Expliquer la **raison d'être de ces règles** pour promouvoir et faire respecter les valeurs jugées prioritaires et ainsi assurer un climat sain dans l'école.
- D. Prévoir des **conséquences** réalistes, appropriées et applicables pour tout comportement qui enfreint une règle établie. Ces conséquences doivent être connues et comprises de tous, directement liées au manquement à la règle établie et axées sur le sens de la réparation de la part de l'élève afin de développer son sens des responsabilités.
- E. Prévoir des **mesures concrètes d'intervention, de suivi et de relation d'aide** auprès des élèves et de leurs parents. Il peut être question :
 - ♦ du traitement des données recueillies touchant des incidents ou diverses situations;
 - ♦ des moyens ou des actions à prendre au regard de tel incident ou de telle situation;
 - ♦ de la communication avec les parents (faits, accompagnement et soutien envisagé);
 - ♦ des aspects à considérer dans le suivi (par exemple, selon qu'on est victime, témoin ou auteur d'intimidation);
 - ♦ des ressources professionnelles internes et externes.

À l'ère du virtuel, il est impératif que le code de vie de l'école traite de l'**utilisation des technologies** (cellulaire et téléphone intelligent, appareil photo numérique, iPod, médias sociaux, texto, etc.), précise ce qui est permis à l'école et ce qui ne l'est pas, durant ou en dehors des heures de classe, et spécifie les sanctions liées à une utilisation non appropriée (confiscation, durée, etc.).

¹ Quelques références utiles :

AUDET, Danielle et ROYER, Égide. *Guide d'intervention au secondaire*. École et comportement, MEQ, 1993.

SANFAÇON, Camil. *Les règlements*. Atelier dans le cadre du programme « S'outiller pour mieux aider nos jeunes ».

SANFAÇON, Camil. *Le rétablissement et la réparation*. Atelier dans le cadre du programme « S'outiller pour mieux aider nos jeunes ».

REVERT, André. *De la discipline à l'autodiscipline : une alternative à l'exclusion scolaire*. Guide-ressources sur des stratégies de prévention et d'intervention favorables à la responsabilisation des élèves sur les plans scolaire et comportemental. CADRE, Montréal, 1998.

Analyser la situation de l'établissement au regard de l'intimidation et de la violence

Avant de mettre en place des mesures et des actions pour prévenir et contrer l'intimidation et la violence, **il importe que l'établissement scolaire connaisse d'abord l'ampleur de ce phénomène dans son milieu en faisant le portrait le plus exact possible des manifestations d'intimidation et de violence.** Ce portrait initial s'avère fort utile pour permettre à l'école de suivre l'évolution de ce phénomène d'autant plus qu'elle est appelée à transmettre chaque année au ministre « *un rapport annuel qui fait mention de la nature des plaintes qui ont été portées à sa connaissance et des interventions qui ont été faites* ».

Les établissements d'enseignement **peuvent choisir les outils qui leur conviennent pour faire leur portrait de situation** qui, d'une part, concerne la violence vécue ou perçue par les élèves et les membres du personnel et qui, d'autre part, fait état des actions mises en place pour prévenir et contrer l'intimidation et toute forme de violence, qu'elle soit directe ou indirecte, verbale, psychologique, physique, sexuelle, ou qu'elle se fasse par le biais d'un moyen technologique (cyberintimidation).

Plusieurs questionnaires et documents de soutien sont disponibles pour faire une analyse systématique de situation² :

- La **FEEP**, dans le cadre de la **2^e enquête sur les réalités vécues par les élèves du secondaire**, a déjà produit un questionnaire auquel ont répondu plus de 44 000 élèves dans près de 60 écoles en 2009-2010. Ces écoles disposent déjà de données importantes sur toutes les formes de violence subie, perçue ou provoquée par leurs élèves : violence dans les relations amoureuses, violence verbale, psychologique et physique, agression sexuelle, extorsion et cyberintimidation. Parmi les questions posées dans cette enquête, certaines pourraient servir à faire le portrait de la violence qui touche les jeunes de votre établissement.
- Le **ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport** a mis à la disposition des écoles primaires et secondaires trois questionnaires à l'usage des membres de l'équipe-école :
 - ◆ Autoportrait des manifestations de la violence à l'école (nature et fréquence).
 - ◆ Autoportrait des manifestations de la violence à l'école (version abrégée).
 - ◆ Autoportrait des actions réalisées par l'école pour prévenir et traiter la violence.
- Le **ministère de l'Éducation de l'Ontario** a élaboré, pour sa part, trois questionnaires : un pour les élèves, un pour les parents et un autre pour les enseignants et le personnel. De plus, trois autres documents peuvent aider les écoles dans la mise en œuvre de mesures liées à la sécurité des élèves et des adultes de l'école :
 - ◆ Un plan d'action pour la prévention de l'intimidation et une école sécuritaire.
 - ◆ Un guide de discussion pour des écoles plus sécuritaires.
 - ◆ Un plan d'action contenant des politiques et des pratiques pour la sécurité dans les écoles.
- Des **écoles membres de la FEEP** ont aussi élaboré des questionnaires ou adapté ceux du MELS pour faire leur analyse de situation. Un de ces questionnaires peut être consulté en cliquant sur le lien dans la note de bas de page ci-dessous.

² On trouvera tous ces documents sur le site du secteur des services aux élèves de la FEEP à l'adresse suivante : http://www.feep.qc.ca/Plan_d_action_sur_la_violence_a_l_ecole_mem.cfm

Prévenir et contrer l'intimidation et la violence à l'école : une démarche collective

La qualité et l'efficacité d'un plan de prévention et d'intervention contre l'intimidation et la violence à l'école reposent sur la **concertation** et la **contribution** de **trois partenaires** incontournables : les **parents**, les **élèves** et les **membres de l'équipe-école**. C'est dans la complémentarité de leurs responsabilités respectives et de leurs actions que l'établissement peut le mieux s'acquitter de son obligation non seulement de favoriser la réussite éducative de tous les jeunes qui le fréquentent, mais aussi d'assurer leur protection, leur sécurité, leur sain développement et leur intégrité physique, psychologique et morale.

➤ Les parents

Ils sont les **premiers responsables de l'éducation de leur enfant** et ils doivent, à ce titre, prendre conscience de leur rôle primordial de parents **modèles** dans la construction de **l'estime de soi** de leur enfant qui est à la base de leur réussite scolaire et de leur développement intégral. Ils peuvent remplir ce rôle en assumant notamment les responsabilités suivantes³ :

- ◆ Accorder une plus grande attention à leur enfant, faire preuve à son égard de compréhension et lui témoigner de l'appréciation par des paroles et des gestes significatifs.
- ◆ Être disponibles envers leur enfant, prendre le temps de communiquer avec lui et de l'écouter afin de discerner s'il vit des difficultés inhabituelles sur les plans scolaire, personnel et social et s'il semble préoccupé et anxieux.
- ◆ Inciter leur enfant à adopter des comportements sains et sécuritaires dans ses rapports avec ses pairs et les adultes de l'école et dans les activités auxquelles ils participent.
- ◆ Encourager leur enfant à parler d'un problème ou d'une situation désagréable qui lui arrive, que ce soit à eux ou à un adulte de l'école en qui il a confiance.
- ◆ Dire à leur enfant qu'il a droit au respect de la part de toute personne qu'il côtoie.

Les parents doivent aussi prodiguer à leur enfant à la maison un **encadrement de qualité** pour l'aider à développer son sens des responsabilités personnelles et collectives. Ils doivent veiller notamment à :

- ◆ Éduquer leur enfant à des valeurs importantes pour la conduite de sa vie à l'école et en société : respect des autres, civisme et bienséance dans les relations avec autrui, acceptation des différences raciales, culturelles, religieuses, ouverture aux personnes qui ne partagent pas les mêmes idées et convictions, la même orientation sexuelle.
- ◆ Établir un code de vie familiale qui prend en considération à la fois l'intérêt de leur enfant pour les nouvelles technologies et les médias sociaux versus les risques liés à leur utilisation.
- ◆ Exercer un contrôle parental fondé sur des balises ou des règles claires pour assurer la santé, la sécurité et le sain développement de leur enfant.

Au regard particulièrement de la prévention de l'intimidation et de la violence à l'école et à l'extérieur de l'école, les parents représentent de précieux collaborateurs pour l'équipe-école du fait qu'ils connaissent bien les besoins et les comportements de leur enfant, leurs forces et leur vulnérabilité. Le guide pour les parents à **l'annexe D** a été conçu à cette fin; ils y trouveront des conseils et des recommandations pour aider leur enfant à faire face à l'intimidation et la violence, à mieux intervenir comme témoin ou victime d'intimidation et à le responsabiliser s'il recourt lui-même à des actes d'intimidation.

³ On consultera le *Guide de référence pour la prévention et l'intervention en matière d'abus, d'agression et de violence en milieu scolaire* qui a été produit par la FEEP en 2005. On y trouvera des éléments de contenu, des moyens et des outils qui pourront guider, aider et soutenir tout établissement dans l'élaboration et la mise en œuvre de son plan d'action pour prévenir et contrer l'intimidation et la violence à l'école. Y sont décrits notamment les rôles et les responsabilités des divers intervenants associés à une politique de prévention et d'intervention en matière d'agression et de violence.

➤ Les élèves

Ils sont les **agents premiers de leurs apprentissages** sur les plans scolaire, personnel et social et ils doivent, à ce titre, être sensibilisés à l'importance d'adopter un agir responsable face à des situations ou à des comportements de pairs et d'adultes qui pourraient affecter leur intégrité physique et morale. Il leur appartient d'assumer notamment les responsabilités suivantes :

- ◆ Prendre conscience de l'importance de certaines valeurs pour vivre en société : respect et compréhension d'autrui, acceptation des différences, civisme et savoir-vivre.
- ◆ Adopter en tout temps des comportements sains, éthiques et sécuritaires de façon à ne pas mettre en danger leur santé ou leur intégrité physique ainsi que celle des autres, y compris dans l'utilisation des technologies comme le cellulaire, Internet et les médias sociaux.
- ◆ Consulter, demander et chercher de l'aide s'ils vivent des situations d'intimidation et de violence qui compromettent leur équilibre personnel et leur santé physique et mentale.
- ◆ Signaler à un adulte en qui ils ont pleinement confiance toute situation et tout comportement qui menacent leur sécurité et celle des autres élèves.
- ◆ Dénoncer des comportements portant atteinte à la sécurité et à la santé physique et mentale, la leur et celle des autres. L'**annexe E** à l'usage des élèves souligne l'importance de la dénonciation, qu'ils soient victimes ou témoins d'actes d'intimidation et de violence.

Les élèves doivent par ailleurs prendre conscience de la **raison d'être des règles de vie** dans l'école et dans la classe et de l'importance de les respecter ou de les appliquer pour vivre dans un environnement sain, sécuritaire, épanouissant, valorisant et propice à la réussite de leurs études et au développement de leur plein potentiel sur les plans personnel, social et moral.

➤ Les membres de l'équipe-école : direction, personnel enseignant et non enseignant

De concert avec le conseil d'administration, **la direction de l'école veille à ce que son établissement s'acquitte de toutes les obligations légales liées à l'adoption et à la mise en œuvre du plan de prévention et d'intervention pour contrer l'intimidation et la violence à l'école.** Dans l'exercice de ses fonctions, elle assume notamment les responsabilités suivantes :

- ◆ Démontrer de façon non équivoque la volonté de l'école d'adopter une politique claire et connue de tous face aux conduites et aux comportements inadmissibles d'intimidation et de violence et de faire respecter les droits des élèves et du personnel afin de leur offrir un environnement sain, sécuritaire, propice à leur développement personnel et social et à la réalisation des activités éducatives en classe, dans l'école et à l'extérieur de l'école.
- ◆ Désigner la personne chargée de coordonner les travaux d'un comité de travail mis sur pied pour rédiger, appliquer et réviser annuellement le plan de prévention et d'intervention contre l'intimidation et la violence.
- ◆ Favoriser la participation des membres du personnel à l'élaboration du plan de l'établissement pour prévenir et contrer l'intimidation et la violence à l'école.
- ◆ Favoriser la collaboration étroite des parents afin d'assurer le succès du plan de prévention et d'intervention.
- ◆ Voir à ce que les règles de vie de l'école soient appliquées en fonction des comportements attendus des élèves au regard de l'intimidation et de la violence ainsi que des sanctions qui découlent d'un non-respect des règles établies.
- ◆ S'assurer que les diverses mesures prévues dans le plan de prévention et d'intervention contribuent adéquatement et efficacement à éliminer les situations et les comportements problématiques d'intimidation et de violence qui portent atteinte à la sécurité, à la dignité et à l'intégrité physique, psychologique et morale des élèves et des membres de l'équipe-école.

Les membres du personnel enseignant et non enseignant veillent tous à ce que les élèves bénéficient, en classe, dans l'école et sur les terrains de l'école, d'un environnement sain et sécuritaire, à l'abri de toute manifestation d'intimidation et de violence. Dans l'exercice de leurs tâches, ils assument notamment les responsabilités suivantes :

- ♦ Adopter en tout temps des comportements respectueux de l'intégrité physique, psychologique et morale des élèves, exempts d'intimidation, d'agression et de violence de toute forme.
- ♦ Assurer la protection et la sécurité des élèves pendant tout le temps que ceux-ci sont en leur présence.
- ♦ Sensibiliser les élèves à l'importance d'adopter un agir favorable à leur santé et à leur développement et d'être attentifs à des situations ou à des comportements d'adultes et de pairs qui pourraient leur causer préjudice et compromettre leur sécurité et leur intégrité.
- ♦ Encourager les élèves à signaler des situations d'intimidation et de violence lorsqu'ils en sont victimes ou témoins.
- ♦ Participer à l'observation et au dépistage d'élèves qui, d'après certains indices, pourraient être victimes d'abus, d'agression et de violence.
- ♦ Être à l'écoute des victimes et des témoins qui se confient à eux et les prendre au sérieux.
- ♦ Être à l'écoute des parents qui communiquent avec eux pour leur faire part d'actes d'intimidation envers leur enfant et travailler avec eux pour trouver des solutions.
- ♦ Apporter leur soutien aux élèves victimes d'intimidation et de violence et les diriger, s'il y a lieu, vers des ressources en mesure de les aider à l'interne ou à l'extérieur de l'école.
- ♦ Informer la personne responsable de l'application du plan de prévention et d'intervention de toute situation problématique ou de tout comportement qui porte atteinte à la sécurité et à la santé physique et mentale des élèves.
- ♦ Respecter les mesures et les modalités d'intervention prévues dans le plan de l'établissement pour prévenir et contrer l'intimidation et la violence à l'école, sur les terrains de l'école ainsi que lors des activités se déroulant à l'extérieur de l'école.

Faire appel à des moyens et des modalités d'action variés pour réduire l'intimidation et la violence à l'école

Outre les mesures de prévention, d'intervention, de soutien et de suivi indiquées dans le plan de prévention et d'intervention contre l'intimidation et la violence (**annexe A**), d'autres moyens et modalités d'action proposés ci-dessous à titre indicatif peuvent s'avérer utiles dans l'école.

- ♦ Création d'un mécanisme de communication régulier et efficace visant à favoriser la collaboration des parents.
- ♦ Implantation d'un programme d'entraide par les pairs⁴ qui peut prendre diverses formes : groupe d'entraide, médiation et résolution de conflits, tutorat par les pairs, travail coopératif, cercle de discussion, cercle d'amis.
- ♦ Moyens confidentiels mis à la disposition des élèves pour dénoncer des actes d'intimidation et de violence (boîte aux lettres, adresse Internet, ligne téléphonique spéciale pour les victimes et les témoins).
- ♦ Organisation conjointe, par des membres du personnel et des élèves de l'école, d'une semaine ou d'une journée thématique de prévention contre l'intimidation et la violence.
- ♦ Midi-conférence sur des thèmes comme le respect de soi et d'autrui, le civisme, le savoir-vivre, la bienséance, l'ouverture aux différences, la tolérance, l'homophobie, la discrimination, le racisme.
- ♦ Match d'improvisation mettant en scène des victimes, des témoins et des auteurs d'intimidation et de violence.

⁴ On peut se référer, pour l'implantation d'un tel programme, au *Guide de formation à l'entraide par les pairs* produit par CADRE en 1995.

- ◆ Utilisation du journal étudiant (éditorial, articles, chroniques, commentaires des lecteurs, jeux, mots croisés, etc.) et de la radio étudiante (chansons, émissions spéciales, entrevues) pour faire connaître les multiples manifestations de la violence et faire ressortir les effets néfastes de ces actes sur les victimes, les témoins et les auteurs.
- ◆ Recours aux arts de la scène (chorale, danse, musique, scénette ou pièce de théâtre) et aux arts plastiques (dessin, affiche, peinture, sculpture) pour véhiculer des messages contre l'intimidation et la violence.
- ◆ Élaboration, par les élèves, d'une Charte, d'un Manifeste ou d'une Déclaration qui les engage à respecter les personnes qui les entourent et à manifester de l'ouverture envers les cultures autres que la leur⁵.
- ◆ Participation des élèves à un concours de l'établissement qui pourrait s'inspirer de celui du MELS « *L'intimidation, c'est fini. Moi j'agis* » sur son site *Moi, j'agis* (réalisation d'un court film ou d'un texte)⁶.
- ◆ Collaboration avec les services de police ayant juridiction sur le territoire de l'établissement ainsi qu'avec les services de santé de sa municipalité (voir l'**annexe F**).
- ◆ Ouverture d'une plateforme de communication virtuelle entre l'école et les élèves afin d'établir des liens étroits entre la communication et la nouvelle réalité technologique et de responsabiliser les élèves dans l'utilisation éthique d'Internet et des médias sociaux.

Faciliter la participation des parents, des élèves et des membres de l'équipe-école à des activités d'information, de sensibilisation et de formation⁷

➤ **Conférences ou ateliers à l'intention des parents**

- Programme Vis-à-Vis offert par Justice alternative Saguenay
- Au besoin nous offrirons d'autres conférences tout en tentant de répondre dans le meilleur intérêt de tous.

⁵ Un exemple de déclaration contre l'intimidation et la violence est offert sur le site *Moi, j'agis* du MELS à l'adresse suivante : <http://moijagis.com/declaration>.

⁶ Consulter les adresses suivantes : pour le primaire <http://moijagis.com/concours/primaire/reglement>; pour le secondaire <http://moijagis.com/concours/secondaire/reglement>.

⁷ À l'adresse http://www.feep.qc.ca/Personnes_ressources_mem.cfm, on trouvera un répertoire des personnes-ressources qui ont traité divers thèmes dans le cadre des formations et des assemblées du secteur des services aux élèves. Une liste des formations offertes dans ce secteur depuis 2002 dans le cadre du programme *S'outiller pour mieux aider nos jeunes* est disponible à l'adresse http://www.feep.qc.ca/files/Services_aux_eleves/Formations/Themes_abordes_2002-2012.pdf.

Conférences ou ateliers à l'intention des élèves

- ◆ L'apprentissage de valeurs requises pour vivre en société (respect et compréhension de l'autre, acceptation des différences et tolérance, civisme, règles de bienséance et de savoir-vivre).
- ◆ Le développement de l'estime de soi et d'habiletés sociales.
- ◆ Le développement de l'habileté à résoudre des conflits de façon pacifique (médiation).⁸
- ◆ Le développement du jugement et de la capacité à résister aux pressions de son entourage.
- ◆ Apprentissages pour devenir un bon pair aidant.
- ◆ Comment utiliser Internet et les médias sociaux de façon sécuritaire et responsable?
- ◆ La cybercriminalité et les risques que comporte une utilisation inappropriée du Net.
- ◆ Les conséquences légales liées à l'utilisation nocive des technologies.
- ◆ La cyberintimidation et l'importance d'adopter des comportements éthiques en ligne.⁹
- ◆ Savoir réagir comme victimes et comme témoins d'intimidation.
- ◆ L'importance de consulter, de demander et de chercher de l'aide, de se confier à des adultes en qui ils ont confiance.
- ◆ Les conséquences néfastes reliées à l'intimidation et à la cyberintimidation et l'importance de dénoncer des comportements portant atteinte au respect, à l'intégrité et à la santé physique et mentale (la sienne et celle des autres).

➤ Conférences ou ateliers à l'intention des membres de l'équipe-école

- ◆ Le contenu du guide de référence pour prévenir et contrer l'intimidation et la violence à l'école, le but et les objectifs du plan de prévention et d'intervention.
- ◆ L'utilisation appropriée, sécuritaire et responsable du Net et des médias sociaux.
- ◆ Les conséquences légales liées à l'utilisation nocive des technologies.
- ◆ La cyberintimidation : compréhension du phénomène et pistes d'intervention.
- ◆ La cybercriminalité et les usages problématiques du Net chez les jeunes.
- ◆ L'importance d'amener les élèves à dénoncer des comportements portant atteinte à leur sécurité et à leur santé physique et mentale.
- ◆ Les caractéristiques des victimes, des témoins et des intimidateurs.
- ◆ Comment dépister et reconnaître les élèves victimes d'actes d'intimidation et de violence?
- ◆ Comment repérer et accompagner un jeune en détresse suicidaire : les bases du rôle de « sentinelle ».
- ◆ Comment intervenir auprès d'un élève qui vient signaler un cas d'intimidation comme victime ou comme témoin?
- ◆ Comment accompagner et aider les victimes et les témoins d'intimidation, les auteurs d'intimidation ainsi que les parents qui croient que leur enfant est impliqué dans des actes d'intimidation?
- ◆ Les collaborations-école-famille. La mobilisation et l'éducation des parents.
- ◆ Comment intervenir auprès des élèves à risque ou en difficulté de comportement et comment développer leur compétence sociale?
- ◆ Comment jouer son rôle d'éducateur modèle auprès des élèves de l'école?
- ◆ Comment gérer les situations difficiles rencontrées avec les élèves?
- ◆ L'estime de soi des jeunes : comment la stimuler, la bâtir?
- ◆ Comment réactiver ou maintenir la motivation chez les élèves?
- ◆ Comment développer des habiletés relationnelles et collaboratrices avec les élèves?
- ◆ Comment améliorer sa gestion de classe?
- ◆ Comment augmenter ou renforcer l'efficacité du travail d'équipe entre collègues pour mieux intervenir de façon concertée et cohérente au regard de l'intimidation et de la violence à l'école.

⁸ Parmi les programmes disponibles pour la résolution des conflits : *Vers le Pacifique* (<http://www.institutpacifique.com>) et *au cœur de l'harmonie* (<http://www.aucoeurdelharmonie.ca>).

⁹ Consulter le site www.education-medias.ca.

Outils et ressources

- Agents de soutien régionaux des régions de Mauricie/Centre-du-Québec, de Montréal, de l'Estrie et de la Montérégie. *Guide d'interventions en lien avec les facteurs de protection pour prévenir et traiter la violence à l'école*. Document pour soutenir les écoles dans la mise en œuvre de leur stratégie locale d'intervention.
- BEANE, Allan L. *Non à la violence, à l'intimidation et au taxage en milieu scolaire*. Édition LBL (La Boîte à Livres). Montréal, 2010.
- BEAUMONT, Claire. Faculté des sciences de l'éducation de l'Université Laval. Trois dossiers relatifs à violence (2012) :
 - Dossier 1 : *Les victimes de violence en milieu scolaire*
 - Dossier 2 : *Les auteurs de violence en milieu scolaire*
 - Dossier 3 : *Les témoins*
- CHAGNON, Tommy. *Non à la cyberintimidation*. Édition LBL (La Boîte à Livres). Montréal, 2011.
- FEED. *Les ados, Internet, les médias sociaux et la cyberintimidation : ce qui ressort de l'enquête de la FEED*. Présentation qui donne notamment le profil synoptique des victimes et des auteurs avoués de cyberintimidation.
- FEED. *Guide de référence pour la prévention et l'intervention en matière d'abus, d'agression et de violence en milieu scolaire*. Montréal, 2005.
- GAGNÉ, Richard. *Pour bien évaluer l'ampleur de l'intimidation dans votre école et implanter un projet efficace dans votre établissement*. C.S. Val-des-cerfs. Février 1996.
- Gouvernement de l'Ontario (www.ontario.ca/ecolessecuritaires)
Série de documents pour des écoles sécuritaires et tolérantes, dont trois questionnaires, pour faire le portrait de situation de l'école au regard de l'intimidation et de la violence.
- Jeunesse, J'écoute (<http://www.jeunessejecoute.ca/teens/home/splash.aspx>)
Service pancanadien de consultation, d'information et d'orientation pour les jeunes.
- La Fondation Jasmin Roy (<http://fondationjasminroy.com>)
Mission de lutter contre la discrimination, l'intimidation et la violence faites aux enfants aux niveaux primaire et secondaire.
- MELS. *La violence à l'école : ça vaut le coup d'agir ensemble! Plan d'action pour prévenir et traiter la violence* (<http://www.mels.gouv.qc.ca/violenceEcole>).
- SAMSON, Catherine. *Dossier sur l'intimidation. Information à l'intention des parents*. Association québécoise des psychologues scolaires. 2003.
 - Comment savoir si votre enfant est victime d'intimidation? Comment intervenir?
 - Comment enseigner l'affirmation de soi à votre enfant?
 - Comment savoir si votre enfant fait de l'intimidation? Quoi faire?
 - Si votre enfant est un témoin de l'intimidation, il a un rôle à jouer.
- SCRASSC. *La méthode d'intérêt commun (MIC) : intervenir stratégiquement auprès des intimidateurs et de leurs victimes*. Montérégie, 2004.
- Service de police de l'agglomération de Longueuil. Dépliant « *Victime de taxage ou d'intimidation?* » *Il est question de la définition du taxage et de l'intimidation, de l'importance de briser le silence, de connaître ses droits et de dénoncer*. Longueuil, 2010.

- Sûreté du Québec. *Prudence sur le Net! Parents avertis, jeunes internautes prudents*
<http://www.sq.gouv.qc.ca/mission-et-services/publications/prudence-sur-le-net.pdf>
 Dépliant à l'usage des parents qui traite des risques potentiels d'Internet, des comportements à surveiller chez leur enfant. Des conseils sont proposés aux parents pour aider leur enfant à devenir un internaute prudent :
 - S'initier à l'Internet;
 - Être présent et attentif;
 - Exercer une certaine supervision des activités de leur enfant dans Internet;
 - Installer un filtre de contrôle d'accès.
- Sites s'adressant à des jeunes dans une optique de prévention des crimes virtuels :
 - Prevnet (<http://prevnet.ca/fr/Intimidation/tabid/269/Default.aspx>)
 - Choix.Org (<http://deal.org/fr>)
 - Internet101.ca (<http://www.rcmp-grc.gc.ca/is-si/index-fra.htm>)
- Sites Web intéressants à consulter :
 - <http://moijagis.com> (site du gouvernement du Québec)
 - <http://www.preventionviolence.ca/html/Apropos.html> (Observatoire canadien pour la prévention de la violence à l'école)
 - <http://www.securitepublique.gc.ca> (Sécurité publique Canada)
 - <http://ligneparents.com> (consultation et soutien pour les parents)
 - <http://www.sq.gouv.qc.ca> (Sûreté du Québec)
 - <http://www.media-awareness.ca/francais/index.cfm> (Réseau Éducation-Médias)
 - <http://www.jeunepourjeunes.com> (ÉDUCALOI – Espace jeunesse)
 - <http://www.respecte-toi.ca/app/fr/> (CyberAide!ca)
 - <http://www.webaverti.ca/french/default.html> (WebAverti)
- Tel-jeunes (<http://teljeunes.com/accueil>)
 - Amis pour la vie
 - Je dis non à l'intimidation
 - SEXprimer pour se respecter (homosexualité, valeur, comportement responsable, risques)
 - Communication parents-enfants : mission possible
- Vidéoclip *Lève ton poing en l'air*. Vise à dénoncer l'intimidation et à rassembler les jeunes. Mai 2009.
- Vidéotron – *Vigilance sur le Net* (<http://vigilancesurlenet.com/fr/accueil/index.php>).